

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 49 (1904)
Heft: 4

Artikel: Armées de milices et armées de cadres
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARMÉES DE MILICES

ET

ARMÉES DE CADRES

Le 4 décembre 1903, le lieutenant-colonel d'état-major Ernest de Horsetzky qui suivit les manœuvres de notre 1^{er} corps d'armée comme représentant de l'Autriche-Hongrie, a fait, sur sa mission en Suisse, une conférence à la Société des sciences militaires à Vienne. Différents journaux en ont publié au moment même un résumé. Dès lors, dans sa dernière livraison de 1904, l'*Organ der Militärwissenschaftlichen Vereine* l'a reproduite *in extenso*.

Après un aperçu historique de notre développement militaire et un résumé de notre organisation actuelle, le conférencier a exposé, en termes d'une extrême clarté dans leur concision, les cinq journées de manœuvres des divisions et du corps d'armée contre la division Wassmer. Puis, reprenant une thèse déjà légèrement esquissée dans son introduction, il insiste sur l'impossibilité d'une organisation de milices dans un pays où celles-ci ne seraient pas une conséquence historique et dont la politique ne saurait retenir que des considérations exclusivement défensives. Il élargit même sa thèse et se demande jusqu'à quel point la guerre peut s'accommoder du système des milices. Cette partie de la conférence du lieutenant-colonel de Horsetzky nous touche de trop près que nous ne la soumettions pas en entier à l'appréciation du lecteur.

Pour tout soldat de carrière, examiner dans ses résultats l'instruction d'une armée de milices est d'un haut intérêt. Il n'est pas possible d'assister aux exercices d'une telle armée sans se demander où résident, à ce point de vue, les différences entre elle et nos armées de cadres. J'entends aborder cette question de la façon la plus objective, sans viser l'armée suisse, encore que mes considérations ne la laissent pas de côté.

Extérieurement, on ne remarque pas de différences sensibles. Elles ne se manifestent que si l'on compare la structure interne des deux armées.

En fixant une durée du service militaire de plusieurs années, le but n'est pas seulement l'instruction individuelle du soldat. Peut-être atteindrait-on ce but en un moindre temps. Ce que l'on poursuit, c'est l'éducation du soldat, le développement de son esprit d'obéissance, la soumission absolue de sa volonté à celle de ses chefs. La moitié au moins de nos usages et de nos prescriptions ne sont pas à eux-mêmes leur but, mais un moyen pour atteindre à cette discipline.

Il en est autrement dans une armée de milices; là, l'obéissance aux ordres des chefs est admise comme allant de soi pour ainsi dire; c'est une condition préalablement reconnue. Cette discipline par bonne volonté, — qui suppose au surplus une population d'une culture développée — peut exister dans les exercices de courte durée du temps de paix qui n'imposent pas à l'homme de grands efforts d'abnégation. Mais on peut se demander si elle résisterait à un service de guerre prolongé. Résisterait-elle surtout lorsque les exigences de la guerre: le don de sa personne éventuellement jusqu'au sacrifice, exacerbent le conflit entre l'instinct de conservation et l'entier renoncement de soi-même? Résisterait-elle encore si le chef prend des décisions ne répondant pas aux désirs de ses subordonnés, et dans ce cas assurera-t-elle leur exécution intégrale? Les subordonnés, dans la meilleure intention d'ailleurs, ne prétendront-ils pas faire mieux que leur supérieur, et l'unité d'action n'en sera-t-elle pas compromise? La discipline volontaire ne risque-t-elle pas de sombrer si le but de la campagne ne répond pas aux sympathies des soldats, les contredit peut-être? Car qui a le sentiment qu'il agit volontairement a le droit de se demander où et contre qui on le mène. Sera-t-elle suffisante enfin pour compenser l'absence d'une hiérarchie militaire solidement enracinée, garantir aux divers chefs l'action des subordonnés conforme aux ordres du commandement supérieur et assurer ainsi l'unité entre les chefs?

Toutes ces questions, seul un cas sérieux peut leur apporter une réponse. Mais une chose est certaine, depuis les combats des Tyroliens en 1809 jusqu'à la guerre des Boers, aucune des guerres modernes pour l'indépendance n'ont abouti où n'a pas existé une organisation militaire permanente.

* * *

Un second facteur de cohésion dans une armée de cadres est la confiance de la troupe dans ses officiers. Par un travail de longues années, nous inculquons à l'homme la conviction qu'il s'est toujours trouvé bien de suivre les leçons de ses officiers. Tous les avantages de sa vie matérielle, tous les éloges, tous les blâmes lui viennent d'eux. La justice et la bienveillance tissent entre eux l'indestructible lien qui résiste même au péril de mort. Comment une telle confiance se manifestera-t-elle chez une troupe qui ne connaît ses chefs que pour les avoir vus, de temps à autre, comme qui dirait dans un voyage de société?

« Nos gens ont confiance dans leurs chefs, me disait un officier de milices, parce que ceux-ci sont en même temps leurs conducteurs politiques. » Mais la confiance dans le domaine politique et dans le domaine militaire n'est pas la même chose. La faveur populaire est inconstante: Tel chante: « Hosanna! » qui demain clamera: « Crucifie! » Au surplus, tous les officiers de milices ne

peuvent pourtant pas être des chefs politiques; tels, par exemple, de jeunes commandants de compagnie, avec lesquels l'homme a le plus de contact et qu'il doit suivre avec une confiance spéciale.

A cela s'ajoute l'opposition de la ville et de la campagne. Presque partout l'intelligence, qui fournit les officiers, est développée surtout en ville. La campagne cependant fournit la majeure partie de la troupe. Comment le contact intime peut-il s'établir entre gens dont les occupations, le genre de vie, les milieux sont si différents?

On se rencontre, me dit-on, dans le courant de l'année, dans les sociétés de tir, aux inspections, etc. Il peut en être ainsi pour la population sédentaire de la montagne, mais non pour les habitants voyageurs des pays de plaine.

* * *

Troisième élément : l'habileté des officiers dans le maniement de leur unité. C'est une condition essentielle, actuellement, du service de guerre d'une armée. Plus l'efficacité des armes limite, dans le combat, l'influence du haut commandement, plus ressort l'importance de l'initiative des chefs subalternes. Or, comment apprendront-ils à conduire leurs troupes si celles-ci n'existent pas? Pendant les courtes périodes d'exercices des unités d'une armée de milices, il n'est pas possible d'acquérir la routine nécessaire. Notre troupe en permanence sous les drapeaux permet aux officiers de se former pendant toute l'année au maniement de la troupe; et non seulement de se former personnellement mais d'assurer la tradition au fur et à mesure du renouvellement du corps d'officiers, tradition qui poursuit en première ligne le bien de la troupe.

C'est dans ces trois facteurs de la structure interne des forces combattantes que résident les différences essentielles entre les armées de milices et de cadres. Les différences extérieures : tenue, attitude décidée (*Strammheit*), démarche, etc., me paraissent de moindre portée.

Nous ne nous dissimulons pas la gravité des objections opposées aux milices par le lieutenant-colonel de Horsetzki. Nous ne les croyons cependant pas concluantes. Les exemples historiques, entre autres, ne nous fournissent pas un point de comparaison absolu. Pas plus les Tyroliens de 1809 que les Boers de 1898 n'ont constitué une armée de milices, mais une simple agglomération d'hommes armés, sans organisation préalable, ni préparation tactique d'aucune sorte.

Les Boers, par exemple, n'ont pas même été au bénéfice de cette discipline par pétition de principe que l'honorable officier autrichien distingue très justement à la base d'une organisation de milices. La notion de l'obéissance, nous ne dirons pas en tant que conséquence de l'établissement d'une hiérarchie, mais en tant que nécessité de l'intérêt commun, n'existait pas pour eux. Ils n'y voyaient pas une condition du succès de tous. Aussi se présentaient-ils sur les rangs ou s'en éloignaient-ils selon le

caprice du moment, ou les sollicitations de leurs intérêts privés. Quant aux chefs, désignés par leurs subordonnés, pour des motifs souvent sans corrélation avec les exigences militaires, ils ne pouvaient se prévaloir d'une autorité qu'excluait leur origine.

Malgré cela, les Boers, se heurtant au début de la campagne à une armée de cadres dont le recrutement ne présentait pas les défauts qui furent signalés plus tard, remportèrent des succès qu'une complète absence d'instruction tactique empêcha seule d'être décisifs. S'ils avaient eu l'intelligence de l'offensive et si une organisation et des exercices du temps de paix les avaient préparés aux mouvements des unités, les Buller, les Gattacre, les Methuen, malgré la supériorité de leur instruction militaire à eux et à leurs subordonnés, n'auraient pas éprouvé des défaites seulement mais des désastres. Toute la suite de la campagne s'en fût trouvée influencée. Le malheur des Boers n'a pas été qu'ils fussent une milice, mais une milice non organisée et non instruite.

Quant aux Tyroliens de 1809, ils ont eu le désavantage non seulement du défaut d'organisation préalable, mais d'avoir pour adversaires de vieux vétérans auxquels ne ressemblent que de très loin les réservistes formant le gros des armées de cadres actuelles.

Là en effet est un élément que n'a pas fait ressortir l'honorable conférencier de Vienne. Les armées du temps de guerre n'ont que peu de chose de commun avec le cadre du temps de paix. Ce cadre lui-même est complété par des officiers et des sous-officiers de réserve. Quant aux soldats réservistes, malgré le recrutement territorial ils ne connaissent, en majeure partie, que de loin les chefs auxquels doit aller leur confiance. A ce point de vue spécial, une bonne organisation d'armée de milices permet d'assurer à la *totalité* des sous-ordres l'occasion d'entrer en contact en temps de paix avec leurs chefs du temps de guerre, cela aussi bien, peut-être mieux que les armées de cadres actuelles. Dans celles-ci, une partie des hommes connaissent leurs commandants de façon plus approfondie, mais une autre partie ne les connaissent pas du tout. Dans une armée de milices bien organisée, aucun soldat pour ainsi dire n'ignore tout à fait son chef.

Il n'en reste pas moins, répond-on, que tous les hommes de l'armée de cadres ont reçu l'empreinte de la discipline absolue,

de la soumission hiérarchique, par leur passage prolongé sous les drapeaux. Ils sont au bénéfice non seulement de *l'instruction* militaire mais de *l'éducation* militaire.

La question est de savoir combien de temps subsiste cette empreinte. Les réservistes la conservent jusqu'à la fin de leur temps de service. Jadis on estimait que sept années n'étaient pas de trop pour l'imprimer d'une façon durable; dès lors, il a fallu réduire ces exigences. Les Russes ont maintenu quatre années de présence sous les drapeaux, mais partout ailleurs on en est à trois et à deux ans, sans parler des congés pour motifs budgétaires et autres qui réduisent souvent ce délai.

Ainsi plus se prolonge l'état de paix armée en Europe, plus va s'atténuant, pour le simple soldat et pour certains cadres de réserve, la différence entre les armées de cadres et une organisation de milices.

Il n'en reste pas moins — nous le reconnaissons — que l'armée de cadres éprouve plus de facilité que l'armée de milices à développer la discipline absolue, ou, si l'on préfère, la discipline professionnelle. D'autre part, certaines alternatives d'indiscipline alléguées par le lieutenant-colonel de Horsetzki ne se posent pas pour une milice comme la nôtre. Nous n'avons pas à craindre, par exemple, que nos miliciens discutent le but de l'action guerrière proposée par leurs chefs. La Suisse ne poursuit d'autre politique que celle de la paix; dès lors, la seule action guerrière qui puisse être imposée par cette politique à nos chefs et par ceux-ci à leurs sous-ordres, est la défense du sol national. La Suisse n'agira jamais pour attaquer; même une offensive stratégique n'aura d'autre but que sa défense politique. A cet égard, l'unité de vues, la cohésion, ne peuvent qu'être parfaites, et nous n'avons aucun motif de croire que cet élément de discipline doive agir moins puissamment sur une milice comme la nôtre que sur une armée de cadres. Aussi bien le lieutenant-colonel de Horsetzki ne le prétend-il pas. Sa remarque, si nous le comprenons bien, s'applique aux pays dont l'armée risque d'être mise au service d'une politique offensive. Si celle-ci n'a pas les sympathies de certains combattants, la discipline professionnelle doit être plus forte que les sympathies.

C'est la possibilité de cette discipline-là que l'auteur de la conférence met en doute dans une armée de milices.

Si l'on s'en tient au premier fondement qu'il attribue à la

discipline, il serait difficile de ne pas lui donner raison. Pour que le sous-ordre obéisse à ses supérieurs jusqu'au don de soi-même, il faut lui inculquer la soumission à la hiérarchie; la règle quotidienne lui infuse dans les veines le respect de celle-ci; son esprit est plié à la persuasion que ce que veulent ses chefs il doit le vouloir, non parce que cela est bien, mais parce qu'ils le veulent; il n'a même pas à se demander si cela est bien; en le faisant il violerait la discipline; ils le veulent, donc c'est bien. En un mot, la théorie de la croyance à l'infaillibilité est transportée dans le domaine militaire.

Cette discipline-là est incompatible, en effet, avec une organisation de milices; incompatible parce que son application exige une pression prolongée sur l'esprit et sur l'intelligence. Elle est trop formaliste pour s'imposer autrement que par la force d'une habitude acquise sous l'empire d'une persistante contrainte. Deux ou trois mois n'y suffisent pas; il n'est même pas certain que deux ou trois ans suffisent, et, — comme nous l'avons dit, — que le réserviste affranchi dès sa vingt-deuxième année, s'y conforme longtemps après avoir recouvré sa liberté de raisonnement.

Même dans une armée de cadres une telle discipline deviendra inapplicable pour peu que le niveau intellectuel de ses membres soit un tant soit peu élevé. Elle conviendra à des soldats rappelant ce paysan russe dont les journaux ont parlé, envoyant au tzar 200 roubles pour la flotte et les blessés de la part de son « esclave » Vassili Théodorowitsch Smitanine. Mais chez les occidentaux les esclaves se font rares et la discipline passive y devient d'une obtention malaisée. Si elle est indispensable pour assurer la force d'une armée, les organisations de cadres avec soldats de deux ans risquent de n'être guère plus solides que les organisations de milices.

Il nous semble du reste que le lieutenant-colonel de Horsetzki met l'accent moins sur cette discipline acquise par le prestige du galon que sur celle résultant de la confiance en la personne du supérieur; l'homme-chef prend le pas sur l'uniforme-chef; la tête l'emporte sur le képi.

Cette discipline, produit de la confiance du subordonné dans les qualités de commandement du chef, ne s'accommoderait-elle pas d'une organisation de milices? Car nous sommes entièrement d'accord avec le lieutenant-colonel de Horsetzky sur l'import-

tance qu'il lui attribue. A nos yeux comme aux siens, le facteur confiance prime tous les autres, quand il s'agit de la solidité d'une armée : confiance non seulement du subordonné dans ses supérieurs, mais réciproquement du supérieur en ses sous-ordres, et, pour les uns et les autres, confiance en soi-même. Tout, dans une organisation militaire, doit en première ligne viser à ce résultat. Les questions d'outillage elles-mêmes doivent être envisagées en collaboration avec lui. Si l'on recherche un armement perfectionné, l'équipement le plus pratique, c'est moins pour l'avantage matériel escompté, que pour le supplément de force morale qu'ils procurent. Au point de vue de la confiance en soi-même, il n'est pas indifférent de se sentir à égalité de moyens avec son adversaire.

Une armée dont les éléments tirent leur force du sentiment de la juste cause pour laquelle ils combattent, qui sont persuadés que le succès dépend de la cohésion des efforts, par conséquent de la subordination générale aux plans des chefs, et qui, à cette condition, joignent la confiance en soi-même et de tous en tous, cette armée bénéficiera du maximum de puissance morale ; ses soldats se résoudront aux plus grands sacrifices individuels pour la victoire commune.

La question est ainsi de savoir comment, dans une organisation de milices, on procèdera pour faire régner ces sentiments de confiance indispensables, spécialement, puisqu'il s'agit de discipline, ceux des subordonnés dans les chefs.

Et ici de nouveau nous partageons l'opinion du lieutenant-colonel de Horsetzky lorsqu'il voit les éléments principaux de cette confiance dans la connaissance qu'ont les sous-ordres de leurs chefs et dans l'instruction professionnelle de ceux-ci.

Mais encore faut-il, pour influencer avantageusement la discipline, que la connaissance des chefs par les sous-ordres serve les premiers ; en d'autres termes que leurs qualités de caractère imposent des jugements favorables.

A cet égard, les armées de cadres ont aussi leurs inconvénients, qui grandissent avec la longueur des périodes de paix. L'écueil des cadres permanents est de créer des officiers démoralisés à la longue par la monotonie du métier, ou qu'une faiblesse de caractère entraîne à s'abrutir dans les plaisirs faciles de la vie de garnison ; ou que l'habitude d'une autorité basée sur des prescriptions pénales rigoureuses rend durs à l'égard

de leurs subordonnés ; ou que la lutte pour l'avancement pousse à l'injustice, à la médisance, à l'hostilité vis-à-vis de camarades plus heureux, mieux doués, ou mieux recommandés ; ou que le manque de ressort intellectuel conduit à ne plus manier leurs unités que selon la lettre qui tue, au préjudice de l'esprit qui vivifie. Dans tous ces cas, quel avantage la discipline retire-t-elle d'une connaissance trop complète de l'officier par ses hommes ? Ils auront hâte surtout de quitter la caserne et de s'affranchir d'un chef qu'ils ne sauraient estimer.

La permanence entraîne un risque plus grave, celui de provoquer une séparation, pour ne pas dire une opposition, entre l'esprit du cadre et celui de la nation qui fournit les encadrés. Pendant que le peuple agit, se perfectionne, subit l'influence de tous les progrès qui transforment les idées, le cadre s'immobilise dans ses traditions de caste. Un beau jour, on découvre qu'officiers et soldats ne parlent plus le même langage ; des différences essentielles dans les conceptions fondamentales de l'existence sociale les séparent. Qu'est-ce que la discipline gagne à une connaissance trop approfondie de l'officier par un sous-ordre qui constate ou simplement éprouve l'intuition qu'ils ne se comprennent pas ?

Une organisation de milices comporte d'autres inconvénients, mais elle évite ceux-ci. L'officier n'a pas le temps de se démoraliser ; il ne saurait non plus perdre le ressort intellectuel ; ses occupations civiles entretiennent l'intégrale activité de son cerveau ; les périodes de convocation contribueront plutôt à aiguiser son intelligence en étendant le domaine de ses connaissances et en lui ouvrant la perspective de problèmes d'une autre nature à la solution desquels il mettra d'autant plus d'entrain qu'ils ne sont pas ceux de sa vie de tous les jours ; l'avancement n'étant pas pour lui une condition de plus agréable existence ses lenteurs risqueront moins d'altérer les sentiments de camaraderie ; enfin, cadres et encadrés subissant les mêmes influences sociales, obéissant aux mêmes conceptions politiques — au sens le plus élevé — et nationales, l'armée, dans tous ses éléments constitutifs s'inspire d'un même et unique esprit. A cet égard, il n'est pas d'organisation qui identifie autant qu'une organisation de milice l'armée et la nation ; il n'en est donc pas qui fournisse plus complètement à celle-là la force de celle-ci.

Envisagée de cette façon, la question se pose autrement que

ne semble l'avoir vu le lieutenant-colonel de Horsetzky. Certes, si la confiance du subordonné dans ses chefs devait être une conséquence de la confiance du citoyen dans ses délégués politiques, elle serait sujette à d'étranges fluctuations. Nous sommes très loin de partager sur ce point l'opinion de l'officier de milices — un de nos camarades sans doute, — qui a renseigné le représentant de la mission austro-hongroise. La fréquence de l'union sur la même tête d'un grade supérieur et d'un mandat politique n'est pas à nos yeux un des côtés heureux de notre système. En revanche, il est avantageux que la sélection entre chefs et subordonnés s'opère conformément aux conditions de la vie civile, c'est-à-dire fondée sur l'intelligence et sur les qualités de caractère. Là, en effet, sont les vrais facteurs d'autorité, partant de discipline.

Nous reconnaissons, au surplus, qu'il y faut joindre, dans une organisation de milices, aussi bien que dans tout autre, la connaissance personnelle qu'ont les uns des autres chefs et subordonnés. A ce point de vue, notre organisation actuelle est insuffisante, cela nous paraît incontestable; mais elle est perfectible, assez, croyons-nous, pour ne plus mériter les objections opposées aux milices par l'officier autrichien. Le débat sur la réforme militaire nous fournira sans doute l'occasion de développer cette affirmation.

Le second élément de confiance dans l'officier est la qualité de son instruction professionnelle. Ici encore, notre organisation actuelle ne résout pas complètement le problème. C'est probablement un des motifs qui ont dicté au conférencier ses conclusions générales contre les milices. L'insuffisance de notre organisation ne lui a pas échappé, en effet. En veut-on la preuve?

Voici une de ses impressions relatives à l'infanterie :

Les sections, en elles-mêmes bien instruites, sont généralement bien conduites dans le cadre de la compagnie. Les compagnies dans le cadre du bataillon et celui-ci dans le cadre du régiment, le sont moins bien. Toutefois il ne manque aux chefs que l'occasion de s'exercer suffisamment dans le maniement de leur troupe.

Pour l'artillerie :

La mobilité des batteries, même au trot, ne laisse rien à désirer. Leur conduite, en revanche, n'est pas à l'abri de toute critique.

Ces insuffisances nous les connaissons. Mais s'il est vrai, comme nous l'avons admis avec le lieutenant-colonel de Hor-

setzky, que la confiance du subordonné dans son chef, par conséquent ses sentiments de discipline, s'inspirent du degré d'instruction de ce dernier, nous concluons, non pas à l'impossibilité de former cette instruction dans une milice, mais à la nécessité d'organiser cette dernière de façon à procurer aux chefs l'instruction.

Cette organisation est possible et nous espérons qu'elle ne tardera pas à être donnée à l'armée suisse. Pour qu'elle ne le fût pas, il faudrait prétendre que peuvent seuls être aptes à conduire une section sur le terrain, ou une compagnie ou même un bataillon, ceux qui disposent des 365 jours de l'année pour s'y préparer. A notre avis, cela n'est pas. La conduite d'une unité subalterne exige une pratique suffisante; mais pour être suffisante cette pratique n'a pas besoin de remplir toute une existence. Un homme intelligent, qui sait entretenir ses facultés d'assimilation, conserver par l'exercice corporel — dont la caserne n'a pas le monopole — la souplesse du corps et dont les occupations civiles développent quotidiennement l'esprit d'initiative, s'acquittera de sa mission de commandement sans y avoir consacré tout son temps. Cela est si vrai, que dans les armées de cadres les officiers subalternes qui limitent leur ambition à la seule pratique du commandement afférant à leur grade, sans se préparer par l'étude théorique à des destinées plus hautes, tombent le plus souvent dans la stérilité intellectuelle. Ce n'est d'ailleurs pas sans motif que toutes les littératures militaires d'Europe insistent sur le rôle éducatif de l'officier. Si l'on fait d'eux des éducateurs de leurs recrues, c'est apparemment que leur instruction technique et tactique leur laisse du temps de reste.

Nous pouvons donc regarder avec confiance vers l'avenir. Les milices offrent l'avantage de l'unité morale la plus complète qui se puisse supposer entre la nation et l'armée d'une part, entre les éléments qui composent cette dernière d'autre part. Si à cet avantage une organisation convenable ajoute celui d'un contact plus intime entre chefs et subordonnés et une instruction des premiers suffisante pour leur assurer la confiance des seconds, le fondement de la discipline sera acquis. Animée par la conviction d'une cause juste, cette armée affrontera sans crainte d'infériorité, mais avec l'espoir du succès, tous les périls du champ de bataille.

F. FEYLER, major.